

Le prix Mérite étudiant de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)

Programme de baccalauréat

Le prix Mérite étudiant vise à encourager l'excellence parmi les étudiantes et les étudiants de chacun des programmes d'urbanisme accrédités par l'Ordre des urbanistes du Québec. À cette fin, un comité constitué par chaque université concernée choisit un lauréat ou une lauréate parmi les finissants et les finissantes de l'année dans chacun de ses programmes (baccalauréat, maîtrise) et soumet son choix à l'Ordre.

Prix honorifique :

- ✓ Inscription au programme pré-stagiaire de l'Ordre ;
- ✓ Inscription au congrès de l'Ordre ;
- ✓ Inscription à 4 activités de formation continue de l'Ordre.

Critère d'admissibilité :

- Être inscrit(-e) à temps plein au baccalauréat en urbanisme.

Critères d'attribution :

- La note cumulative en fin de programme ;
- La qualité des projets professionnels (travaux, pratiques, stages, etc.) ;
- L'excellence du projet final ou du mémoire ;
- La contribution générale au programme d'urbanisme.

Comité d'attribution :

- La direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ;
- Membre de l'OUQ (non membre du corps enseignant) ;
- Membre de l'OUQ et du corps enseignant.